<table>
<tr><td rowspan="2">Situation, configuration de l'aéronef pour les vols prévus</td><td colspan="3">L'aéronef est-il :
- conforme à une définition approuvée par l'AESA, et
- à jour de toutes les consigne de navigabilité et des limitations de navigabilité / CMR, et
- exploité à l'intérieur de son domaine de vol approuvé ?</td></tr>
<tr><td colspan="2">NON

Situations typiques de définition non approuvée par l'AESA :
- modèle d'aéronef ou modification non approuvée par l'AESA ;
- dommage ou défaut non rectifié, hors cas prévu dans la documentation approuvée (AFM, MEL, CDL, SRM etc.)
- réparation temporaire non approuvée;</td><td>OUI

Situations typiques :
- l'aéronef n'a pas de certificat de navigabilité (aéronef neuf ou en cours d'importation/exportation) ;
- la date limite de validité du certificat de navigabilité ou du certificat d'examen de navigabilité est dépassée ;
- le certificat de navigabilité de l'aéronef a été suspendu ;
- une échéance de maintenance (autre qu'une limitation de navigabilité) est dépassée</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Approbation des conditions de vol</td><td colspan="2">Les conditions de vol doivent-être approuvées par l'AESA ou par un organisme titulaire d'un DOA et du privilège d'approbation des conditions de vol.

➔ Les formulaires de demande EASA Form 37 et EASA Form 18b (intégré dans l'EASA Form 37) sont disponibles sur le site de l'EASA.

Ils doivent-être adressés à : flightconditions@easa.europa.eu</td><td colspan="2">Les conditions de vol doivent être approuvées par la DSAC ou par un organisme Partie M/G.</td></tr>
<tr><td colspan="2"><u>Demande de conditions de vol autonomes</u> : conditions de vol génériques applicables pour des demandes de laissez-passer récurrentes pour un aéronef en conformité avec ces conditions.

➔ Le formulaire de demande DGAC LP1, accompagné des documents justificatifs, doit être adressé à la DSAC[1].</td><td rowspan="2"><u>Demande de laissez-passer avec demande simultanée d'approbation des conditions de vol.</u>

Cette demande concerne uniquement l'aéronef décrit dans les documents.

➔ Le formulaire de demande DGAC LP3, accompagné des documents justificatifs, doit être adressé à la DSAC[1].</td></tr>
<tr><td>Demande de Laissez-Passer</td><td colspan="2">Une fois les conditions de vol approuvées (EASA Form 18b ou DGAC LP1), la demande de laissez-passer doit être adressée à la DSAC[1].

➔ Le formulaire de demande est le DGAC LP2. Il doit être accompagné des conditions de vol approuvées et des documents justificatifs prouvant la conformité à ces conditions de vol.</td></tr>
<tr><td>Redevances

* voir les modalités de paiement.</td><td>L'approbation des conditions de vols par l'AESA est soumise à redevance.

La délivrance du laissez-passer est soumise à redevance* :
- 100 € pour les aéronefs de MMD > 5,7t.
- 50 € pour les aéronefs de MMD ≤ 5,7t.</td><td>L'approbation des conditions des vols (DGAC LP1) est soumise à redevance* :
- 300 € pour les aéronefs de MMD > 5,7t.
- 100 € pour les aéronefs de MMD ≤ 5,7t.
Cette redevance couvre aussi le premier laissez-passer délivré sur la base de ces conditions de vol.

Les laissez-passer suivants (via DGAC LP2) sont soumis à redevance* :
- 100 € pour les aéronefs de MMD > 5,7t.
- 50 € pour les aéronefs de MMD ≤ 5,7t.</td><td>La délivrance du laissez-passer est soumise à redevance* :
- 300 € pour les aéronefs de MMD > 5,7t.
- 100 € pour les aéronefs de MMD ≤ 5,7t.</td></tr>
</table>

[1] dsac-nav-bf@aviation-civile.gouv.fr (taille maximale des pièces jointes: 4 Mo)